



2026-006

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 18 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 17 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Mesdames et Messieurs DORET Michel, BARBEAULT Marie-Christine, RAGOT Patricia, ESCUTARY José, DEPOIS Nadine, CAMISARD Patricia, BIGOT Nathalie, THAUDIERE Jérôme, CHALON Mickaël, CHEVALIER Jean-Jacques, BICHON Thierry, LOIZEAU Cécile, COURRILLAUD ROCHARD Line, PASQUIER Thomas, DAMANY Stéphane

Absents : aucun

Secrétaire de séance : M. José ESCUTARY

2026-006 : délibération en vue de l'élection du maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sous la présidence de M. Jean-Jacques CHEVALIER, le plus âgé des membres,

Le conseil municipal a procédé au vote,

Au premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau de vote : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Michel DORET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

M. José ESCUTARY

Le Maire

M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le _____

Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –

Le Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

2026-007

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 18 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 17 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Mesdames et Messieurs DORET Michel, BARBEAULT Marie-Christine, RAGOT Patricia, ESCUTARY José, DEPOIS Nadine, CAMISARD Patricia, BIGOT Nathalie, THAUDIERE Jérôme, CHALON Mickaël, CHEVALIER Jean-Jacques, BICHON Thierry, LOIZEAU Cécile, COURRILLAUD ROCHARD Line, PASQUIER Thomas, DAMANY Stéphane

Absents : aucun

Secrétaire de séance : M. José ESCUTARY

2026-007 : Délibération procédant à la création des postes d'adjoints :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte quinze membres,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE de créer trois postes d'adjoints

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

LE secrétaire de séance
M. José ESCUTARY

Le Maire
M. Michel DORET

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2026-008

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 18 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 17 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Mesdames et Messieurs DORET Michel, BARBEAULT Marie-Christine, RAGOT Patricia, ESCUTARY José, DEPOIS Nadine, CAMISARD Patricia, BIGOT Nathalie, THAUDIERE Jérôme, CHALON Mickaël, CHEVALIER Jean-Jacques, BICHON Thierry, LOIZEAU Cécile, COURRILLAUD ROCHARD Line, PASQUIER Thomas, DAMANY Stéphane

Absents : aucun

Secrétaire de séance : M. José ESCUTARY

2026-008 : délibération procédant à l'élection des adjoints au maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau de vote : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste conduite par M. Jérôme THAUDIERE a obtenu quinze voix

La liste conduite par M. Jérôme THAUDIERE , ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Jérôme THAUDIERE , Mme Patricia RAGOT , M. José ESCUTARY

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance*

*LE secrétaire de séance
M. José ESCUTARY*

*Le Maire
M. Michel DORET*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire





2026-009

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 18 h Le conseil municipal de LOUZY s'est réuni en séance ordinaire, dûment convoqué par M. Michel DORET, Maire, le 17 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Mesdames et Messieurs DORET Michel, BARBEAULT Marie-Christine, RAGOT Patricia, ESCUTARY José, DEPOIS Nadine, CAMISARD Patricia, BIGOT Nathalie, THAUDIERE Jérôme, CHALON Mickaël, CHEVALIER Jean-Jacques, BICHON Thierry, LOIZEAU Cécile, COURRILLAUD ROCHARD Line, PASQUIER Thomas, DAMANY Stéphane

Absents : aucun

Secrétaire de séance : M. José ESCUTARY

2026-009 : Délibération autorisant l'inscription de biens de faible valeur en dépenses d'investissement :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2001 qui règle le cas de certains biens meubles, notamment ceux de faible valeur,

Vu la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002,

Considérant que certains biens meubles d'un montant inférieur à 500 € HT peuvent être imputés en section d'investissement sous condition,

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire l'acquisition suivante en section d'investissement du budget principal :

- un aspirateur pour l'école : 133.32 € HT

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

DECIDE d'inscrire en section d'investissement du budget principal le bien proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé le maire et le ou la secrétaire de séance

*Le secrétaire de séance
M. José ESCUTARY*

*Le Maire
M. Michel DORET*

Délibération rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le _____
Publiée ou notifiée le _____

Document certifié conforme –
Le Maire

